

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 1/2024

le 7 février 2024

Réponse à l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (hors parti) – Tous à vélo, les seniors en Dring-Dring

10.03.02-2401-Reponse-01-Interpellation-Arnaud-Plan-directeur-Mobilite.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (hors parti) « Tous à vélo, les seniors en dring-dring ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2023.

La Municipalité ne répond ci-dessous qu'aux questions précises soulevées et non pas aux questions rhétoriques ou aux avis politiques exprimés dans le texte déposé par Mme Arnaud.

*Quel est le coût de l'étude fournie par le bureau de Berne ?*

**Réponse :** Le coût du mandat attribué au bureau BFM pour l'établissement du plan directeur de la mobilité s'est élevé à Fr. 64'900.- TTC, financé par voie budgétaire.

*Quels ont été les représentants du Conseil communal ?*

**Réponse :** Les représentants du Conseil communal ont été conviés à deux ateliers participatifs les 1<sup>er</sup> septembre 2022 et 28 avril 2023. Chaque formation politique du Conseil communal a été invitée à désigner un représentant pour participer à ces ateliers.

*Qui a consulté la population par sondage ? Quels sont les résultats ?*

**Réponse :** Le sondage a été mené par le mandataire, d'entente avec le Service de l'urbanisme et des travaux publics, de même que la communication y relative. Cette dernière a notamment été faite par le biais du journal communal, du site internet et des réseaux sociaux.

Les résultats de ce sondage n'ont pas été publiés et sont conservés à titre d'outil de travail par le Service de l'urbanisme et des travaux publics.

*Que veut dire « projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération » ?*

**Réponse :** Le terme projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5) fait écho à la politique de la Confédération en matière de trafic d'agglomération. La Confédération cofinance des infrastructures de mobilité dans les agglomérations pour autant que celles-ci déposent un projet cohérent en la matière.



Ce financement est issu du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), lequel finance également les coûts liés au réseau autoroutier. La 5<sup>e</sup> génération de projets d'agglomération, actuellement en cours d'établissement, en ce qui nous concerne par l'Agglomération Rivelac (comprenant les communes de la Riviera, du Haut-Lac et de la basse Veveyse fribourgeoise), sera déposé à Berne en mars 2025. Dans ce cadre, de nombreuses mesures et travaux en lien avec la mobilité pour la période 2028-2032 pourraient être cofinancées par la Confédération, jusqu'à 40 % des coûts, pour autant que le projet d'agglomération soit jugé réaliste, pertinent et cohérent par les experts de la Confédération. Plusieurs mesures et futurs travaux jugés d'intérêt régional sur le territoire communal sont également prévus dans le PA5.

*Mobilité scolaire, mandat déjà adjugé. Quel coût, quelle entreprise ?*

**Réponse :** Comme l'a annoncé Mme Elise Kaiser lors du Conseil communal du 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Municipalité a validé dans sa séance du 25 septembre 2023 l'établissement d'un plan de mobilité scolaire qui sera mené par Association transports & environnement (ATE), spécialisée en la matière. Ce plan se concentrera spécifiquement sur les problématiques rencontrées sur le trajet des écoliers, afin d'y apporter des solutions priorisées et efficaces. Le coût de ce mandat s'élève à Fr. 47'994.40 TTC, financé par voie budgétaire. Cette démarche est en outre soutenue et subventionnée par l'Etat de Vaud, par le biais d'Unisanté et du fonds pour la prévention routière.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 8 janvier 2024



Interpellation  
Communication Municipale 29/2023 - PLAN DIRECTEUR DE LA MOBILITE  
**Tous à Vélo, les Séniors en Dring-Dring**

Nous avons reçu lors du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2023 une communication municipale nous informant des décisions prises par notre Municipalité le 9 octobre dernier sur son plan directeur de mobilité - 54 pages de formules technocratiques, incompréhensibles.

De grandes décisions se profilent, pas toujours suivies de préavis. Le Conseil Communal doit se contenter de cette communication au sujet de décisions qui vont affecter toute la population.

La Municipalité peut-elle répondre aux questions suivantes ?

- Quel est le coût de l'étude fournie par le bureau de Berne ?
- Quels ont été les représentants du Conseil Communal ?
- Qui a consulté la population par sondage. Quels sont les résultats ?
- Que veut dire « projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération » ?
- Mobilité scolaire, mandat déjà adjugé. Quel coût, quelle entreprise ?

A la lecture du document qui nous est fourni, nous constatons que la priorité est donnée aux vélos

- **Concrétiser la hiérarchie des réseaux structurants et secondaires de mobilité douce**  
Je m'inquiète de la multitude des pistes cyclables proposées et du nombre imposant des places de stationnement des vélos.

**Se doter de supports de haut niveau et de qualité**

3 à 500.—frs par place de parc vélo à l'air libre

1000.—à 1'500. —frs par place couvertes

Confort pour faire du vélo très cher.

Quelles répercussions pour le paysage au bord du lac et ailleurs dans notre commune ?

- **Voitures, utilisation des macarons**  
Les habitants de la zone centre-ville doivent se garer au-dessus de la voie ferrée. On comprend qu'ils ne veulent pas d'un macaron qui les pénalisent.

Il est aussi prévu :

*Stationnements courts et très courts* au centre-ville...Et au bord du lac ?

*Stationnement Hors Centre-ville* 2 heures maximum

Quelle qualité de vie pour les boélands, et bienvenue aux visiteurs et aux touristes.

- **Pérenniser les cours « Être et rester mobile » auprès des séniors**  
Les séniors sont infantilisés. Pas besoin de cours pour que les séniors s'organisent. La plupart marchent, font du vélo, utilisent leur voiture et parfois se font aider par leur famille.

Par contre, quand ils demandent de l'aide à la Commune pour un déplacement à la déchetterie, ils doivent mettre eux-mêmes sur le trottoir les meubles dont ils veulent se défaire, et payer un minimum de 200 frs pour le transport.

- **Se faire livrer ses courses par des vélos**

Cette solution devrait être utilisée par des personnes qui en ont réellement besoin, maladie, et grandes difficultés pour se déplacer.

N'est-ce pas aux services sociaux de s'occuper de ces problèmes ?

- **Transports publics**

Demander des changements d'horaires aux CFF et VMCV pour des transports après 23 heures les vendredis, samedis et dimanches. Est-ce réaliste ? Pour combien d'usagers nocturnes ?

Comment s'implique Agglo Rivelac à ce sujet ?

- **Mesures infrastructurelles**

Qui a défini que la population à plus de 50 % souhaitait aménager une zone de rencontre au sud de la gare ?

Qui a défini les activités de la Grand-Rue ? Cette rue concentre en priorité des commerces. Quels lieux de loisirs et quelles activités récréatives ont été relevés ?

Dans ce rapport si peu sérieux, on constate que, sur la 1ère partie, 18 pages « Volet stratégique » et la 2<sup>ème</sup> partie, 36 pages « Portefeuille de mesures », des paragraphes sont copiés collés.

La Municipalité va-t-elle continuer à proposer des séances participatives, scolaires et coûteuses, qui nous embarquent avec quelques individus dans une utopie parfaite ?

La Tour-de-Peilz est réputée pour son art de vivre.

Qu'en est-il du Port qui ne profite plus aux boélands ? envahi l'hiver par des bateaux à terre et l'été qui n'a aucune terrasse si ce n'est réservée au Cercle de la voile ?

Qu'en est-il du château occupé entièrement par le Musée et qui ne fait plus l'objet d'une rénovation ? Une terrasse container va-t-elle occuper le terrain durant de longues années et nous laisser l'hiver un spectacle désolant avec du matériel encombrant ?

La communication 29/2023 est confuse et désespérante. Elle annonce des investissements pour plus de 10 millions.

Lors de la séance budget du 6 novembre 2023, quelques conseillers communaux se sont inquiétés de la hausse importante des investissements pour 2024 et les années suivantes.

Je demande à la Municipalité de répondre à mes questions et à la commission des finances d'être particulièrement vigilante au sujet de nos investissements pour ne pas tomber dans la solution de facilité qui pourrait nous amener à une hausse d'impôts en 2025.

Anne Marie Arnaud le 17 novembre 2023